

VERSON EXPÉRIMENTE LA CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE

Afin de sécuriser la pratique du vélo sur la rue Général Leclerc à Verson, Caen la mer aménage une chaussée à voie centrale banalisée. À terme, ce dispositif permettra de créer une zone de circulation partagée et apaisée, entre piétons, cyclistes, voitures et deux roues motorisées. Les travaux seront réalisés à partir du 27 juin 2022 pour une durée d'une semaine environ. Ils n'entraîneront pas d'impact majeur sur la circulation automobile puisqu'il s'agit essentiellement de travaux de peinture.

L'EXPÉRIMENTATION

Également appelée « chaussidou », une chaussée à voie centralisée, permet de partager la chaussée en 3 espaces :

- une voie centrale, où circulent les véhicules motorisés, à double sens : voitures, camions ou motos.
- deux espaces latéraux où circulent les vélos.

À quoi sert cet aménagement ?

Il permet de matérialiser un espace dédié aux cyclistes, lorsque la route est trop étroite pour qu'une piste cyclable classique y soit aménagée. Ce dispositif favorise le partage de l'espace public entre véhicules motorisés et vélos, tout en assurant la sécurité des cyclistes et ainsi faciliter la pratique du vélo.

Comment fonctionne-t-il ?

Cet aménagement incite les automobilistes et les motards à rouler au centre de la chaussée lorsqu'aucun véhicule ne se présente en face et à ménager un espace suffisant aux cyclistes lors de leur dépassement.

- À vélo, la circulation se fait à droite de la route, derrière la ligne discontinue.
- En cas de croisement, les véhicules peuvent se déporter sur les voies latérales réservées aux cyclistes.
- Dans le cas où un cycliste et une voiture circulent dans les deux sens, il est demandé aux véhicules de rester derrière les vélos, en empiétant sur les voies latérales afin de se croiser.



LA POLITIQUE DE CAEN LA MER EN FAVEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Face au dérèglement climatique et à la nécessité de déployer des mobilités plus durables, Caen la mer s'est dotée, depuis 2019, d'un schéma cyclable communautaire afin d'identifier les aménagements permettant de relier les communes du territoire entre elles. Objectif : développer le maillage cyclable lorsque cela est possible, pour le rendre plus attractif et faciliter la pratique du vélo au quotidien. Un montant annuel de 3 millions d'euros sur le budget général de Caen la mer est consacré à la réalisation de nouveaux aménagements.

CHIFFRES CLÉS DU CHANTIER

- **Coût** : 7500 € HT
- **Financeur** : Communauté urbaine Caen la mer
- **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre** : Communauté urbaine Caen la mer
- **Longueur aménagée** : 400 mètres
- **Durée du chantier** : une semaine fin juin 2022